

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	28/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	1	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Nicolas BONNARDE, Laurence BONNARDE, Michèle MARY, Sébastien GAGER, Émilie JORY.

Excusé : M. Nicolas BONNARDE (pouvoir à Laurence BONNARDE).

Émilie JORY a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 21-2026 CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) une liste de contribuables de la commune pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

M. le Maire rappelle que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Les commissaires de la CIID doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de désigner pour siéger à la CIID de la CCTOVAL :
 - o Mélanie OSSANT
 - o Michèle MARY

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de réception de l'AR: 07/05/2026

037-213700826-DCM_21_2026-DE

A G E D I

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian SAGET



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

037-213700826-DCM_21_2026-DE

A G E D I